



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°22/016
Direction territoriale du Havre**

La SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'ELIMINATION DES DECHETS INDUSTRIELS DE LA BASSE SEINE (SEMEDI) a manifesté son intérêt pour le renouvellement du titre d'occupation autorisant son implantation sur une dépendance du domaine public située au sud de la route Industrielle sur la commune de Sandouville, numéro de jalonnement portuaire 5281. HAROPA PORT a procédé à la mise en publicité d'un avis de manifestation d'intérêt spontanée (fiche haropa solutions n° 5567), permettant de porter à connaissance de tout candidat susceptible d'être intéressé, les modalités et conditions d'implantation.

A l'issue de cette procédure de publicité, aucun autre candidat ne s'est manifesté.

HAROPA PORT et la SEMEDI ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire (COT) n° 22-052 portant sur la dépendance susvisée le 8 avril 2022.

Description de la dépendance : parcelle de terrain brut d'une surface de 79 915 m² sur laquelle est exploité un site de traitement et valorisation de déchets industriels dangereux pour la production de vapeur.

Durée de la convention : 40 ans à compter du 8 avril 2022.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la COT n° 22-052 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette COT est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.